

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 30 novembre 2017, a adopté le règlement suivant :

RCG 17-034 Règlement autorisant un emprunt de 64 000 000 \$ afin de financer des travaux de protection d'immeubles

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 20 décembre 2017. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 8 janvier 2018

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon